

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1787

présenté par

M. Ott

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 32, substituer aux mots :

« le renouvellement des générations d’actifs en agriculture »

les mots :

« l’accroissement de la population active agricole. »

II. – En conséquence, à la troisième phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« du renouvellement des générations en agriculture

les mots :

« de l’accroissement de la population active agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier l’objectif du défi démographique. Plus qu’un renouvellement de génération, l’objectif doit être d’accroître la population active agricole.